

Capgemini met en place un nouvel accord télétravail, fondé sur la confiance et la flexibilité

Un volume de télétravail possible compris entre 20% et 70%

Paris, le 3 décembre 2021 – Dans le cadre du déploiement de sa politique de travail hybride partout dans le monde, Capgemini dévoile son nouvel accord portant sur les modalités du télétravail pour ses collaborateurs en France. Signé par l'ensemble des organisations syndicales de l'Unité Economique et Sociale Capgemini en France, cet accord se substitue au premier signé il y a dix ans. Il a pris effet le 1er décembre 2021.

Au cœur de ce dispositif initié il y a un an se trouve l'écoute des besoins des collaborateurs, avec, en ligne de mire, le meilleur équilibre possible entre leur vie professionnelle et personnelle.

L'accord est régi par trois principes :

- La flexibilité : le volume de télétravail possible est compris entre 20% et 70% du temps de travail sur l'année ou sur la mission, en fonction des types de postes. Le collaborateur, en accord avec son manager, organise son temps de télétravail en fonction de ses besoins et des contraintes opérationnelles. Il est par ailleurs tenu à une présence sur site de quatre jours par mois minimum, afin d'entretenir le lien social et à favoriser la collaboration, le partage d'idées et le développement individuel et collectif.
- L'équité : l'accord télétravail est ouvert à tous les collaborateurs en CDI ou CDD, mais aussi les stagiaires et les alternants.
- L'autonomie : les salariés sont libres d'opter ou non pour du télétravail et de manière réversible. Par ailleurs, en accord avec leur manager, ils précisent leurs jours de présence sur site souhaités pour le mois à venir. Objectif : adapter le plus finement possible leur présence sur site à leurs contraintes professionnelles et personnelles. Enfin, les collaborateurs peuvent revenir sur leur site de rattachement quand ils le souhaitent sans accord préalable, et pour la durée de leur choix. De leur côté, les managers ont la possibilité de demander une suspension temporaire du télétravail du fait de contraintes clients, ou pour des raisons sanitaires.

« Cet accord, unique à date sur notre marché, est bâti sur un principe de confiance réciproque. La souplesse est la clé pour favoriser l'épanouissement de nos collaborateurs. Nous avons aussi souhaité maintenir le lien social au sein des équipes. L'ensemble reflète les besoins que nos collaborateurs ont exprimé ces derniers mois. Par ailleurs, notre accord va dans le sens d'une meilleure préservation de l'environnement. C'est important, quand on sait que le groupe Capgemini s'est engagé à parvenir à la neutralité carbone de ses opérations d'ici à 2025 et au « zéro émission nette ». Chaque contribution à cet objectif collectif compte beaucoup pour nous », précise Bruno Dumas, directeur des Ressources Humaines de Capgemini en France.



Capgemini déploie actuellement un modèle de travail hybride auprès de ses plus de 300 000 salariés à travers le monde, dans une vision long terme. Cette démarche globale, fondée sur la flexibilité et une personnalisation du mode de travail en fonction des préférences des salariés, s'accompagne de changements profonds dans la façon de travailler au sein des équipes et avec les clients, et est appliquée dans chaque pays en fonction des réglementations locales et des contraintes sanitaires.

À propos de Capgemini

Capgemini est un leader mondial, responsable et multiculturel, regroupant plus de 300 000 personnes dans près de 50 pays. Partenaire stratégique des entreprises pour la transformation de leurs activités en tirant profit de toute la puissance de la technologie, le Groupe est guidé au quotidien par sa raison d'être : libérer les énergies humaines par la technologie pour un avenir inclusif et durable. Fort de plus de 50 ans d'expérience et d'une grande expertise des différents secteurs d'activité, Capgemini est reconnu par ses clients pour répondre à l'ensemble de leurs besoins, de la stratégie et du design jusqu'au management des opérations, en tirant parti des innovations dans les domaines en perpétuelle évolution du cloud, de la data, de l'Intelligence Artificielle, de la connectivité, des logiciels, de l'ingénierie digitale et des plateformes. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros en 2020.

*Get The Future You Want** - www.capgemini.com.

**Capgemini, le futur que vous voulez*